

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 28 août 2023**

Le lundi 28 août deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 18 heures).

Date de convocation du Conseil : 23 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

**Présents :** Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Charles Autreaux, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Stéphanie Moreaux.

**Absents :** Thierry Guyonnet (procuration à Didier Debrabant), Régis Rocquet (procuration à Mireille Dupire), Hélène Delcroix (procuration à Anthony Vienne), Mehdi Hamida.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

**Ordre du jour :**

- 1) Délibération pour la signature d'une convention d'adhésion au service mission d'interim territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agent.
- 2) Délibération pour la création d'un emploi à durée déterminée.
- 3) Délibération pour les tarifs et de la cantine année 2023.

**1- Délibération pour la signature d'une convention d'adhésion au service mission d'interim territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agent.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer aux missions optionnelles proposées aux collectivités et établissements du ressort du CDG59, pour la mise à disposition de personnel contractuel.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui autorisera le CDG 59 à mettre la mise à disposition de la commune de Jolimetz des agent-es expert-es d'un domaine et doté-es d'une expérience adéquate. Monsieur le Maire pourra ainsi faire appel au Centre de gestion pour la mise à disposition d'un agent-e au profit de la commune de Jolimetz.

La proposition est soumise au vote.

**Résultat du vote : 13 voix pour**

**2- Délibération pour la création d'un emploi à durée déterminé.**

En raison de l'absence d'un agent pour raison de santé, monsieur le Maire propose la création d'un emploi à durée déterminée à raison de 8 heures par semaine du 6 septembre au 20 octobre 2023 pour assurer le service cantine. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 (IM 361) du grade de recrutement. La proposition est soumise au vote.

**Résultat du vote : 13 voix pour**



ticket à 3,60 euros au lieu de 3,50 euros (pour les enfants habitants Jolimetz et les communes conventionnées) et à 4 euros au lieu de 3,90 euros pour les « extérieurs ».

Monsieur le Maire rappelle que le résultat du vote avait été le suivant : 11 voix pour et 3 contre. Monsieur le Maire profite de cette réunion du conseil pour informer les conseillers du fait que le prix du ticket de cantine est inchangé depuis cette date. De même le prix actuel du ticket « garderie » est toujours fixé à 1,50 euros.

En conséquence Monsieur le Maire expose qu'il n'est pas utile de procéder à un nouveau vote puisque

Monsieur le Maire expose qu'il ne souhaite pas de changement du prix des tickets. Les membres du conseil acquiescent, par conséquent, l'objet d'un nouveau vote sur le prix des tickets et sans objet.

Information :

A l'issue du conseil Mireille Dupire présente le projet de contenu pour le panier qui sera distribué aux aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année.

*Fin de la réunion du conseil municipal à 19 heures.*

Le Maire, Didier DEBRABANT



*[Handwritten signatures of council members and other officials, including names like 'Dupire', 'Gautier', and 'Lecroix'.]*